

Plantation aux abords des zones humides :

Objectifs: Ceinture végétale en périphérie du bassin de rétention, Maintien des berges et filtration des eaux de la noue

Sur la noue, un ensemble de plante hélophytes viendra maintenir les berges. Des plantes aux propriétés phytoépuration complète cet ensemble afin de restituer au sol une eau en partie filtré par cette végétation. Autour du du bassin de rétention cette même végétation viendra ceinturer l'espace formant un habitat propice aux espèces de milieu humide.

Essences: *Alnus glutinosa*, *Salix alba*, *Salix caprea*, *Crataegus laevigata*, *Metasequoia glyptostroboides*, *Quercus palustris*, *Juncus effusus*, *Lythrum salicaria*, *Iris Pseudacorus*, *Typha latifolia*, *Eupatorium cannabinum*,



# GESTION

La gestion différenciée de l'ensemble paysager implique le classement des espaces par niveau d'entretien. L'ensemble des espaces plantés est concerné par les catégories de gestion 3 à 5.

- *Catégorie 3: Elle correspond aux espaces verts rustiques et naturels, respectivement un aspect naturel entretenu (Massifs arbustifs d'entrées et bandes enherbées proches des circulations)*
- *Catégorie 4: Un aspect naturel peu entretenu avec colonisation d'espèces naturelles souhaitées (Prairies, Haies bocagère, Haies en limite d'hebergés, Plantes héliophyte).*
- *Catégorie 5: Les espaces verts naturels, ruraux, qui ne nécessitent aucune intervention humaine. (Couvre-sol forestier)*

De manière générale, les espaces de l'aménagement de la plateforme logistique présenteront une ambiance rustique.

La fréquentation est régulière au niveau des entrées et des espaces de bureaux et peu importante sur certaines portions du site.

L'entretien sera modéré proche des secteurs fréquentés, et faible au sud et à l'est du site. Les plantations répondent à deux volontés : d'un point de vue esthétique, valoriser un port végétatif libre afin de conserver un caractère rural au projet et d'un point de vue écologique, valoriser les plantations comme habitat et refuge pour la faune locale en favorisant les plantes indigènes, mellifères et fruitières.



Prairie, bande 1m tondu



Haies en limite d'heberge, haies bocagère, Forme naturelle - Taille douce privilégiée

Les prestations demandées sont les suivants:

Catégorie 3: Massifs arbustifs d'entrées:

- *Un apport annuel en paillage type BRF ou mulch dans les massifs afin de protéger le sol de l'évapo-transpiration et réduire les desherbages*
- *Le desherbage manuel au pied des végétaux y compris l'aération du sol par binage. 3 à 5 passages (2 à 3 passages entre mars et juin et un passage automnal en octobre).*
- *l'arrosage et son suivis sur les deux premières années afin garantir l'installation de la végétation.*

Catégorie 3: Prairie (bandes enherbées proches des circulations)

- *Les espaces en prairies en limites des espaces de circulations seront tondu en mulch sur une bande d'une largeur de 1 mètre. 7 à 8 passages annuel pourront être mis en place.*

Catégorie 4: Prairie

Une unique fauche annuel en fin de saison sera mis en place (fin août à septembre) afin de permettre aux insectes de boucler leur cycle de reproduction et aux plantes d'arriver jusqu'au stade de la fructification.

Il conviendra de respecter une hauteur de fauche de 7 cm compatible avec la protection des espèces prairiales et limitant l'installation d'espèces opportunistes (rumex, orties..).

Les produits de coupe devront être exportés afin d'éviter l'asphyxie de la végétation herbacée et l'eutrophisation du sol. Les produits de cette fauche pourront être sécher quelques jours sur place en tas, puis réutiliser annuellement dans les haies comme paillage.

Catégorie 4: Haies en limite d'heberge et haies bocagère.

- *Une taille douce pourra être mis en place annuellement sur les arbustes constituant les haies. Afin de concerver leurs rôle écologique et l'esthétique de leur port naturel, les haies sont positionnées à minimum 3m de retrait des infrastructures (voies de circulations, parkings,...).*

La taille des haies et des arbres sera **réalisé en dehors** des périodes de nidifications soit **du 31 mars au 15 août**.

Catégorie 4: Plantes héliophyte

Une unique fauche annuel en fin de saison sera mis en place (fin août à septembre) afin de permettre aux insectes de boucler leur cycle de reproduction et aux plantes d'arriver jusqu'au stade de la fructification.

Patrimoine arboré:

- *Une taille de formation pourra être réaliser annuellement pendant la période hivernale*
- *Le retirement des liens et des attaches tuteurs des arbres se fera au bout de 2 ans pour éviter la strangulations des troncs et leur dépérissement prématuré.*
- *Les tuteurs seront retirés par la même occasion*